

# Dossier de presse

Pour la tournée 2018 en Suisse romande



## Un souper de retrouvailles

de Christian Vez



## SOMMAIRE

L'intrigue	3
En bref	3
Notre histoire	4
Les personnes clés	5
Le metteur en scène	6
La troupe	7
Le budget	8
Plan de financement	9
Contact	10
Comité	10
Extrait des statuts	11



## L'intrigue

Une dizaine d'anciens camarades se retrouvent 15 ans après leurs examens finaux. Leurs trajectoires de vie les ont conduits dans des voies aussi diverses que la finance, la restauration, la zone, le couvent, ou... la prison.

Au fil de la soirée, le meurtre de leur professeur va remonter à la surface, et les questions se faire de plus en plus pressantes :

- Qui est le Véritable coupable ?
- Quelles histoires d'amour inavouables et quels intérêts ont-ils poussé les uns ou les autres à jouer avec la Vérité ?
- Et d'ailleurs, la victime est-elle vraiment décédée ?

Des souvenirs vont remonter à la surface, des révélations vont surgir et lézarder peu à peu les masques des différents protagonistes.

Véritable polar théâtral, un souper de retrouvailles convie les spectateurs à une soirée faite de suspense, d'humour et de chansons.

Et se posera en définitive la question de la Vérité, capable tour à tour de blesser, de consoler et aussi de guérir.

## En bref

### Qui ?

La troupe EnVie2+

### Quoi ?

Une création mêlant théâtre et musique.

### Où et quand ?

**27-28 janvier 2018**

Salle communale de Gland

**10-11 février 2018**

Théâtre du Pommier à Neuchâtel

**24-25 février 2018**

Théâtre de la Voirie à Pully

**10-11 mars 2018**

Cave du Château à St-Prex

**24-25 mars 2018**

Théâtre du Cazard à Lausanne

## Notre histoire



En **2007**, une troupe, rassemblant des jeunes chrétiens, est créée par Carine Rambaud, avec le désir de permettre à des jeunes de différentes tranches d'âge de se rencontrer, de s'enrichir les uns les autres et de permettre à chacun de grandir, en tant que personne, en osant s'affirmer sur scène à travers différents talents artistiques. Une première pièce « Et toi...? » voit le jour et une unique représentation est donnée au Cazard à Lausanne.

En **2009**, l'expérience est renouvelée, la pièce est réadaptée, puis jouée en 2010 dans cinq villes de Suisse romande, ainsi qu'à Lyon en France. Afin de mener à bien ce nouveau projet, une association est créée sous le nom d'EnVie2+.

En **2012**, la troupe poursuit l'aventure, désirant partager un questionnement sur la vie, la foi, le monde et l'espérance au rythme du théâtre, de la danse, de la musique et du chant, avec une nouvelle pièce « Hôtel des deux mondes » d'Eric-Emmanuel Schmitt. Durant cette tournée, la troupe fait sept représentations en Suisse romande, puis, suite à l'enthousiasme du public, cinq supplémentaires.

En **2013**, la troupe est invitée à jouer « Hôtel des deux mondes » au Québec. Une expérience de collaboration très enrichissante est alors vécue à travers trois représentations à Victoriaville, rassemblant les talents de jeunes québécois et suisses. Une occasion de partager ce qui anime la troupe au-delà des frontières suisses, mais aussi de recevoir énormément de ce pays qui l'accueille.

En **2015**, la troupe a présenté « Un inspecteur vous demande » de JB Priestley. Un projet ambitieux, mis en scène par Isabelle Pauchard et Stéphane Ernst, qui a fait l'objet de 12 représentations et applaudi par près de 1'000 spectateurs.

Une nouvelle saison commence en automne **2016**. Christian Vez compose une pièce sur mesure pour EnVie2+. En troupe, un processus de brainstorming est amorcé permettant de coller au plus près à l'identité de la troupe. Au niveau musical, l'innovation est aussi de mise : un groupe de composition se met en place donnant plus de cohésion au projet, qui mêle ainsi toujours mieux chants, musiques et théâtre.



## Les personnes clés



Alain Rihs :  
*Président de l'association*

**Alain Rihs** est éducateur social et informaticien. Il bénéficie d'une expérience d'une quinzaine d'années en tant qu'animateur et responsable de groupes de jeunes. Il dirige aujourd'hui encore des camps ainsi que des formations à l'animation, et dispose de différentes expériences dans l'organisation de manifestations.

Il a renouvelé son engagement de coordinateur et de comédien dans la troupe EnVie2+, car il est important, à ses yeux, d'offrir un lieu d'expression et de développement personnel aux jeunes engagés dans le projet et un espace de réflexion sur le sens de la vie au public.



Anne-Lise Duc :  
*Coach vocale*

**Anne-Lise Duc** a étudié au Conservatoire de Lucerne (chez Frieder Lang). Depuis 1997, elle enseigne le chant à des étudiants venant de différents univers musicaux (classique, rock, métal, variété...) ou désirant être coachés en vue d'entrer en classe professionnelle. Elle propose également de la thérapie par la voix, du développement de la personnalité et anime des séminaires de pose de voix, travail du corps et apprentissage de la respiration.

Dans la troupe EnVie2+, elle s'investit en tant que coach pour la pièce « Un inspecteur vous demande ». Son rôle consiste à accompagner les artistes à travailler sur le placement de leur voix, la respiration, l'interprétation des chants, l'écoute des musiciens et la musicalité.



C. Rambaud, B. Jaton, J. Lang, V. Pache, M. Michel  
sous le coaching de Marianne Michel:  
*Collectif EnVie2+ pour les compositions musicales*

**Marianne Michel** est professeur de piano au centre de formation artistique Psalmodia à Crissier. De plus, dans ses loisirs, elle s'investit dans différents projets musicaux. Elle encadre les membres du collectif et réalise les arrangements musicaux.

**Bastien Jaton, Joan Lang** et **Carine Rambaud** prennent part à la composition au sein du collectif. Ils ont pris de nombreux cours de piano, d'accordéon et de chant. Ils sont passionnés de musique et s'investissent dans différents projets musicaux dans le cadre de leurs loisirs

**Vincent Pache**, guitariste, pianiste, chanteur et compositeur, participe également au groupe de composition. Il vient de se former à l'Académie professionnelle de comédie musicale à Genève.

## Le metteur en scène



Christian Vez :  
*Auteur et metteur en scène*

Né en 1963, **Christian Vez** est pasteur de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud. Il pratique le chant et le théâtre depuis son adolescence.

En tant qu'animateur de jeunesse, il a notamment écrit et mis en scène la comédie musicale *À l'Ombre du dernier soleil* (2000), ainsi que la pièce de théâtre *L'Evangile d'Yves et d'Angèle*.

Titulaire d'un certificat en dramaturgie et performance du texte de l'Unil en 2008, il a écrit et mis en scène deux pièces de théâtre biblique : *Esther sens dessus dessous* (2010) et *La nièce de Jephthé* (2012).

Il a joué le rôle de Descartes dans la pièce de Jean-Claude Brisville *Descartes et Pascal sur un plateau* (2012), lors de représentations publiques et scolaires.

Il a mis en scène la pièce *Aldjia, la femme divisée* de Jacques Probst (2013).

Il collabore actuellement en tant que chanteur avec le *Quatuor Bocal* et le *Dada String Quartet*.

Il met également sur pied des spectacles à caractère méditatif (*Le Très-Bas* ; *Etty Hillesum, de nuit comme de jour* ; *Christiane Singer : du bon usage des crises*).

## La troupe

### Comédiens

Elodie Castelain

Céline Müller

Alain Rihs

Linda Schaub

Marie Summo

Marie Thévoz

### Comédiens - chanteurs

Sarah Balmer

Bastien Jatton

Joan Lang

Marianne Michel

Carine Rambaud

### Composition du texte et mise en scène

Christian Vez

### Composition musicale

Collectif EnVie2+

### Responsable des arrangements musicaux

Marianne Michel

### Coach vocale

Anne-Lise Duc

### Son & lumières

Gildas Allaz

Nicolas Rouge

### Décors

Gabrielle Schwab Rouge



## Le budget

### Locations salles

Cave du Château, St-Prex	CHF	600.-
Gland	CHF	700.-
Le Cazard, Lausanne	CHF	1'000.-
Théâtre de la Voirie, Pully	CHF	300.-*
Théâtre du Pommier, Neuchâtel	CHF	800.-
Salle pour répétitions	CHF	2'000.-
<b>Total:</b>	<b>CHF</b>	<b>5'400.-</b>

### Location sono

Enregistrement mastering	CHF	1'400.-
Répétitions	CHF	800.-
Représentations	CHF	6'400.-
<b>Total:</b>	<b>CHF</b>	<b>8'600.-</b>

### Location lumières

Répétitions	CHF	500.-
Représentations	CHF	4'700.-
<b>Total:</b>	<b>CHF</b>	<b>5'200.-</b>

### Décors et costumes

Décors	CHF	1'000.-
Costumes	CHF	1'500.-
<b>Total:</b>	<b>CHF</b>	<b>2'500.-</b>

### Frais artistiques

Coach vocal, harmonisation	CHF	600.-
Suisa (droits d'auteurs musique)	CHF	500.-
Ecriture	CHF	5'050.-
Mise en scène	CHF	4'000.-
<b>Total:</b>	<b>CHF</b>	<b>10'150.-</b>

### Promotion

Graphiste	CHF	1'200.-
Impression des supports	CHF	2'000.-
Diffusion	CHF	3'000.-
<b>Total:</b>	<b>CHF</b>	<b>6'000.-</b>

### Autres Frais

Frais de déplacements-transport	CHF	3'000.-
Frais de repas	CHF	1'000.-
Frais administratifs	CHF	500.-
Assurances	CHF	500.-
<b>Total:</b>	<b>CHF</b>	<b>5'000.-</b>

### Sous-total final

Imprévu 10%	CHF	4'300.-
-------------	-----	---------

### Total définitif

	CHF	47'450.-
--	-----	----------

\*estimation sur une billetterie à 3'000.- (les 10% de la recette)

\*\*dont 3'000.- pour l'auteur + 10% des recettes à la SSA (2'050.-)

## Plan de financement

### Billetterie

Azimut, Estavayer-le-Lac	0.-
Cave du Château, St-Prex	2'800.-
Gland	2'800.-
Le Cazard, Lausanne	9'000.-
Théâtre de la Voirie, Pully	3'000.-
Théâtre du Pommier, Neuchâtel	2'800.-
<b>Total</b>	<b>20'400.-</b>

### Recherche de fonds

Loterie romande	10'000.-
% culturel Migros	500.-
Canton de Vaud	500.-
Fondations	2'000.-
Privés	2'000.-
<b>Total</b>	<b>15'000.-</b>

### Ventes de boissons et encart publicitaire

Boissons et amuse-bouche	4'000.-
Encart publicitaire	5'000.-
<b>Total</b>	<b>9'000.-</b>

**Total** **44'400.-**

## Contact



Association EnVie2+

c/o Alain Rihs

Rte du Bon 10

CH - 1167 Lussy-sur-Morges

[contact@envie2plus.ch](mailto:contact@envie2plus.ch)

[www.envie2plus.ch](http://www.envie2plus.ch)

CCP 12-594491-7

## Comité

Sarah Balmer

Céline Müller

Carine Rambaud

Alain Rihs

Gabrielle Schwab Rouge

## Extrait des statuts

### 1. Dénomination

Sous le nom de « Association Envie2+ », est constituée une association sans but lucratif au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse.

### 2. But de l'association

L'association a pour but de faire découvrir à des jeunes le monde du théâtre par la pratique, en montant et diffusant des spectacles pour tout public, de musiques, chants, danse et théâtre.

### 3. Membres

Peuvent devenir membres de l'association les personnes physiques ou morales qui adhèrent aux présents statuts et acceptent de payer la cotisation fixée par l'assemblée générale. Le comité décide de l'admission des membres.

### 4. Ressources

Les ressources de l'association sont constituées par la cotisation des membres, les revenus de la fortune, les dons, le sponsoring et legs dont elle bénéficie, ainsi que du produit de collectes et autres manifestations.

### 5. Bénéfices

Les bénéfices éventuellement engendrés par les activités de l'association sont conservés pour financer les projets en cours et/ou à venir de la troupe. Sur décision de l'assemblée générale, une partie du bénéfice peut être reversé à une organisation poursuivant des buts similaires.

### 6. Organes

Les compétences de l'assemblée générale sont les suivantes : élection des membres du comité, élection du président, élection des membres de la commission de vérification des comptes, adoption du budget annuel, examen et adoption des rapports annuels du président, du caissier et de la commission de vérification des comptes, fixation des cotisations, modification des statuts, dissolution de l'association.

Le comité est l'organe exécutif de l'association. Il administre les affaires courantes, veille à l'application des statuts et exécute les décisions de l'assemblée générale. Il élabore un budget à présenter à l'assemblée générale. Le comité prend toutes les décisions que les présents statuts ne réservent pas à l'assemblée générale. Le comité se compose de 3 à 5 membres, composé au minimum d'un(e) président(e), un(e) secrétaire, et d'un(e) trésorier(ère).

### 7. Dissolution

La dissolution de l'association ne peut être décidée que par une assemblée générale spécialement convoquée à cet effet trente jours à l'avance. La décision de dissolution n'est valable que si elle est votée à la majorité des 9/10ème des membres présents.

En cas de dissolution, les avoirs de l'association seront remis à une institution d'utilité publique poursuivant des buts similaires.

Lausanne, le 8 mai 2010